Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vaste consultation cantonale sur l'enseignement de la musique

Le Conseil d'Etat a décidé de mettre en consultation un rapport présentant la situation actuelle de l'enseignement musical et proposant différentes variantes possibles de soutien pour l'avenir.

Plusieurs interventions récentes, notamment parlementaires, ont conduit le Département des institutions et des relations extérieures à faire le point de la situation sur le financement des conservatoires et des écoles de musique (classique, jazz, fanfare, etc.), tant par les collectivités publiques que par les écolages. Une étude comparative a été effectuée avec les autres cantons romands.

Conscient des imperfections des modalités actuelles de soutien, le DIRE a envisagé des variantes susceptibles de clarifier, voire d'améliorer la situation. Certaines solutions proposées impliquent une répartition des charges différentes entre Etat et communes. D'autres envisagent l'élaboration d'un cadre légal définissant mieux les responsabilités financières des collectivités publiques. Il a été jugé opportun de soumettre ce rapport à une large consultation, avant de répondre d'ici l'automne à une interpellation, deux postulats et une pétition relatifs à l'aide à l'enseignement musical.

Trente-sept organismes sont consultés, des différents partis politiques représentés au Grand Conseil aux organismes professionnels concernés, en passant par diverses organisations faîtières et associations juridiques, politiques, religieuses, syndicales. Le rapport est accompagné d'un questionnaire en huit points, dont le délai de renvoi est le 15 mai 2002.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 avril 2002

DIRE, Brigitte Waridel, chef du Service des affaires culturelles, 021/316 33 01 DIRE, Henry Rosset, adjoint, Service des affaires culturelles, tél. 021 /316 33 03